



**AEDBF**  
FRANCE

L'AEDBF France vous prie de bien vouloir assister au Webinar qu'elle organise **le mardi 17 novembre 2020 de 9 h 00 à 10 h 30 par visioconférence (Cisco Webex)**

---

**Monsieur Pierre Minor**

Directeur juridique Groupe Crédit Agricole S.A., Membre du HCJP

et

**Monsieur Frédéric Lacroix**

Avocat associé, Clifford Chance, Membre du HCJP

et

**Monsieur Guillaume Richard**

Responsable juridique à la direction des affaires juridiques de Crédit Agricole S.A.

traiteront du thème :

## **« Quel avenir pour le secret bancaire ? » Présentation du rapport du Haut Comité Juridique de la Place Financière de Paris**

Les contours de cette obligation, dont le périmètre est très large, demeurent complexes à appréhender du fait d'une multitude d'exceptions disséminées dans la réglementation et d'évolutions jurisprudentielles régulières. L'appréhension du périmètre précis d'application du secret bancaire demeure source d'insécurité juridique, tant pour les personnes protégées que pour les établissements assujettis (et les personnes physiques astreintes au secret) qui restent exposés à des sanctions pénales, certes peu prononcées, mais particulièrement lourdes. Cette difficulté de lecture de la réglementation en matière de secret bancaire et cette insécurité juridique participent au manque d'attractivité du droit français.

L'organisation des établissements a par ailleurs fortement évolué au cours des dernières années. Avec le recours croissant aux prestataires informatiques, la diversification des activités, la filialisation et la spécialisation des entités au sein de groupes bancaires transfrontières, la circulation de la donnée au sein des organisations est devenue indispensable à la réalisation de leur activité et à la délivrance d'un service de qualité. Dans ce contexte, la complexité du régime juridique du secret bancaire est accrue par un texte dont la rédaction apparaît parfois imprécise ou inadaptée à l'organisation actuelle des établissements.

Modalités d'inscription au Webinar  
du mardi 17 novembre 2020 de 9 h 00 à 10 h 30  
par visioconférence (Cisco Webex)

---

## « Quel avenir pour le secret bancaire ? » Présentation du rapport du Haut Comité Juridique de la Place Financière de Paris

Toute inscription et tout paiement doivent être effectués sur le site internet de l'AEDBF France à l'adresse suivante :

[www.aedbf-france.fr](http://www.aedbf-france.fr)  
Onglet « Evènements »

La participation aux frais par personne est de :

- (i) 35,00 euros pour les adhérents de l'AEDBF France à jour de leur cotisation pour l'année 2020,
- (ii) 45,00 euros pour les autres.

L'inscription est gratuite pour les Professeurs agrégés, les Maîtres de conférences et les étudiants en droit (élèves-avocats et élèves de l'ENM inclus).

Les moyens de paiement suivants sont acceptés :

CARTE BANCAIRE

VIREMENT BANCAIRE

CHEQUE BANCAIRE

Les inscriptions ne sont définitives qu'une fois le paiement reçu.

La date limite d'inscription est le 16 novembre 2020.

**Le lien de la visioconférence vous sera communiqué par courrier électronique le 16 novembre 2020.**

*Ce Webinar est limité à 100 participants.*

*Plus d'informations sont disponibles sur le site internet de l'AEDBF France.*

*Pour toute question, vous pouvez nous envoyer un courriel à l'adresse suivante :*

***[aedbf.france@gmail.com](mailto:aedbf.france@gmail.com)***

*Cette manifestation n'est pas éligible à la validation de la formation continue des avocats.*

ASSOCIATION EUROPÉENNE POUR LE DROIT BANCAIRE ET FINANCIER - FRANCE

ASSOCIATION RÉGIE PAR LA LOI DE 1901 – SIÈGE SOCIAL : C/O AMAFI – 13, rue Auber 75009 PARIS – [www.aedbf-france.fr](http://www.aedbf-france.fr)